

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires ;  
**A PARIS,**  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

**Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)**

**Départs de Saumur pour Nantes.**  
7 heures 45 minut. soir, Omnibus.  
4 — 32 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Express-Poste.  
9 — 20 — — Omnibus.  
**Départ de Saumur pour Angers.**  
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

**Départs de Saumur pour Paris.**  
9 heure 50 minut. mat. Express.  
11 — 51 — — matin, Omnibus.  
6 — 6 — — soir, Omnibus.  
9 — 44 — — Direct-Poste.  
**Départ de Saumur pour Tours.**  
7 heures 17-minut. matin, Omnibus.

**PRIX DES ABONNEMENTS.**  
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

**CHRONIQUE POLITIQUE.**

Le ministère turc n'a pu résister au contre-coup des événements qui ont mis encore une fois en suspicion la loyauté de la politique turque. Une dépêche télégraphique de Constantinople nous apprend que des modifications ont été introduites dans le personnel des conseillers du sultan, et que le grand visir lui-même a vu sa situation ébranlée. De nouveaux massacres de chrétiens ont eu lieu dans l'île de Candie; des troupes indisciplinées, commandées par un agha, ont fait une incursion en Grèce; enfin Abdul-Medjid a dû recevoir l'aveu du déplorable état de ses finances. On voit que tout est à refaire pour rendre la tranquillité et la vie à l'administration de la Porte.

En Grèce, l'incertitude est la même. D'après ce qui se dit à Munich, les longues négociations qui ont eu lieu entre des membres de la famille royale de Bavière et le gouvernement grec pour obtenir quelque modification aux prescriptions formulées dans la constitution n'ont abouti à aucun résultat. On se montre inflexible à cet égard. Rien ne sera donc changé au principe fondamental de la loi hellénique qui veut que le souverain professe, comme toute la nation, la religion orthodoxe grecque. Ce principe reconnu, ouvertement proclamé et pratiqué par le roi et la reine, n'a pas peu contribué à leur conquérir la popularité dont ils jouissent parmi toutes les classes de la population et qui s'étend même dans toutes les îles de l'archipel.

La grande question qui intéresse si vivement à la fois la nation grecque et la famille régnante en Bavière, concernant la succession au trône de la Grèce, reste donc toujours indécise. Les sentiments religieux du prince Adalbert et de l'infante Amélie, son épouse, ne leur ont pas permis, jusqu'ici, de céder aux considérations politiques, et les choses restent au point où elles étaient avant le voyage du prince Adalbert à Athènes.

Il est évident que les puissances occidentales auront avant longtemps à s'occuper de nouveau des difficiles affaires de ce malheureux Orient, qui, de-

puis cinquante ans, tient l'attention de l'Europe en haleine. — Havas.

On sait que la loi des finances pour 1859 a voté divers crédits pour l'augmentation de traitements reconnus comme insuffisants.

M. le ministre de la justice expose, dans le rapport suivant adressé à l'Empereur, les motifs qui l'ont guidé dans la répartition du crédit accordé pour cet objet à son département :

Sire,

Votre Majesté, justement frappée de l'accroissement de valeur de toutes choses et de la nécessité d'augmenter les traitements attachés aux fonctions les moins rétribuées, a annoncé, dans son discours d'ouverture de la session de 1858, que le budget de 1859 élèverait le traitement des juges de paix.

Le Corps-Législatif s'est associé à la pensée de Votre Majesté, et a voté, dans sa dernière session, un crédit de 1,087,485 fr., destiné à augmenter les plus faibles traitements de l'ordre judiciaire.

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation et à la signature de Votre Majesté le décret qui doit assurer l'exécution de ce vote et la répartition de ce crédit.

Il y a en France 2,850 juges de paix divisés en neuf classes.

Le traitement de la première classe est de 7,000 francs; le traitement de la dernière est de 1,440 francs.

Les juges de paix qui composent la neuvième classe et qui touchent un traitement de 1,440 fr., sont au nombre de 2,067. Ce sont ceux qui résident dans les communes dont la population agglomérée est inférieure à 3,000 âmes.

La huitième classe comprend 246 juges de paix, dont le traitement est de 1,800 fr., savoir :

1<sup>o</sup> 8 qui résident dans des villes chefs-lieux d'arrondissement où ne siègent pas de tribunaux de première instance ;

2<sup>o</sup> 238 qui résident dans les villes et communes qui ne sont pas chefs-lieux d'arrondissement, mais dont la population est de 3,000 à 20,000 âmes.

Suivant les intentions de Votre Majesté, le crédit alloué par la loi de finances du 4 juin dernier est destiné, jusqu'à concurrence de 793,320 fr., à élever de 1,440 fr. à 1,800 fr. le traitement des 2,067 juges de paix de la neuvième classe, et de 1,800 fr. à 2,000 fr. celui des 246 juges de paix de la huitième.

2,313 juges de paix verront ainsi, dès l'année prochaine, se réaliser pour eux les bienveillantes intentions de l'Empereur. Ils recevront un traitement plus en rapport avec les exigences de la vie et avec les services qu'ils rendent.

Les juges de paix, au nombre de 537, dont se composent les sept premières classes, et qui résident pour la plupart (522) dans les villes où siègent des tribunaux de première instance, restent en dehors de cette augmentation.

Il ne pouvait en être autrement cette année. La loi du 21 juin 1845 dispose que, dans les villes où siègent des tribunaux de première instance, le traitement des juges de paix est le même que celui des juges de ces tribunaux. Cette égalité de traitement tient à un ordre hiérarchique qu'il convient de ne pas troubler, même transitoirement. Le traitement de ces juges de paix ne pourra être augmenté qu'avec celui des membres des tribunaux. Votre Majesté, qui ne veut rien d'incomplet et dont la sollicitude embrasse tous les services, ne permettra, je l'espère, de chercher les moyens de faire, le plus tôt possible, un nouveau pas dans cette voie de justice et d'amélioration.

Le sort des greffiers de paix et de police avait aussi fixé l'attention de votre gouvernement. Une somme de 291,865 fr. est affectée à l'augmentation du traitement de ces officiers publics.

Sur 2,850 greffiers de justice de paix, 2,819 touchent annuellement 500 fr.; 19 touchent 533 fr. 33 c. Ces deux dernières classes s'en formeront désormais plus qu'une dont le traitement est uniformément fixé à 600 fr.

Le traitement de 87 greffiers de police (1) qui ne reçoivent qu'un traitement de 500 fr. est également porté à 600 fr.

(1) Le nombre total des greffiers de police est de 107.

**FEUILLETON**

**LE PÊCHEUR NOIR.**

(Nouvelle indienne.)

(Suite.)

Le soir donc, après bien des hésitations, elle reprit le chemin de la fontaine et gravit, non sans émotion, le petit tertre. Comme la veille, le ciel était pur, le jour qui baissait laissait encore entrevoir au couchant la mer calme, unie dans son immensité; au nord les masses obscures d'une haute forêt; au midi, fermée par une chaîne de coteaux volcaniques, une plaine dans laquelle étaient éparpillées, sans ordre, les cases du village, au milieu de bouquets de palmiers, de veloutiers, d'arbres à pain.

Son amant ne se fit pas attendre.

— Laïka, dit-il, s'il est vrai que tu aimes le chasseur, comme le colibri aime la fleur, comme le corbeille aime les rives de la mer, tu dois vouloir son bonheur. — Laïka, je ne puis douter de ton amour, cela me ferait trop de mal; eh bien! nous pouvons être heureux. — Amie, il est pour toi une nécessité inévitable; il faut que tu quittes la case de ton père, que tu renonces aux caresses de ta mère; mais il est un point que tu peux choisir; c'est d'être la dernière compagne du roi Yvick, ou la seule

amie de la Longue-Flèche. Laïka! Laïka, les oiseaux des bois se suivent en tous lieux; le même trait atteint le daim et sa compagne; que la couche réunisse la Perle de Samar et Ollir le chasseur. Que si les prédictions de la devineresse doivent s'accomplir, elles nous frappent ensemble; le malheur qu'on partage est moitié moins amer.

— Il est double quelquefois! glapit une voix cassée. Moré était devant eux.

L'Indien voulut s'élaner sur elle:

— Exécration! exécration! s'écria-t-il; que le Python t'étouffe de ses nœuds!

Elle l'arrêta d'un geste et d'un mot.

— Ecoute!

Il se tourna vers le point qu'elle indiquait. Une fumée rougeâtre s'élevait en tourbillons épais du sommet de l'un des coteaux du midi; un roulement sourd mugissait dans les entrailles de la terre, sinistre comme une voix de l'autre monde. Ollir et son amante se jetèrent sur le sable, se cachant le visage de leurs mains. Des secousses semblèrent soulever le sol, le tertre oscilla sur lui-même, la fontaine tarit instantanément; on entendit les hurlements des hôtes épouvantés de la forêt, se mêler au roulement du tonnerre souterrain. Une gerbe de feu jaillit au loin, éclairant l'horizon comme un météore incandescent. C'était une secousse volcanique.

Quand le bruit eut cessé, les deux amants se relevèrent lentement. Moré était toujours là, debout, tranquille et

railleuse. Sa vue ranima la colère du sauvage, un instant arrêtée par l'impression du terrible phénomène auquel ni lui, ni aucun de sa race n'avait jamais pu assister sans frémir. Il porta sa main à son poignard. Sa fiancée le retint.

— Ollir, ma vie et ma volonté sont ta vie et ta volonté. Moré descendait rapidement le tertre en poussant des éclats de rire qui venaient jusqu'à eux.

— Bientôt tu sanras mes projets, dit le chasseur, et que le Grand-Génie nous conduise!

Ils s'entretenaient encore quelque temps, mais il était aisé de voir que la coïncidence de ce rendez-vous et de l'éruption du volcan préoccipait toujours la jeune fille, qui semblait plutôt une victime résignée pour le sacrifice, qu'une amante heureuse près de son bien-aimé. Celui-ci était devenu lui-même plus soucieux, mais le soulèvement de l'île entière ne l'aurait pas fait reculer dans le projet qu'il avait arrêté. Ils se séparèrent enfin.

A l'entrée du village, un rayon de lune fit distinguer à la fille, sous un large palmier, une masse noire qui, couchée sur le sable, semblait plongée dans l'immobilité du sommeil. C'était Moré.

— Que le Grand-Génie te conduise, toi qui seras la femme du roi! murmura-t-elle en se soulevant sur son passage; et elle retomba immobile.

L'enfant tressaillit, ses jambes s'arrêtèrent frémissantes. Un homme, qu'elle n'avait pas aperçu, se dressa de

Les 2,300 fr. qui forment le surplus du crédit voté s'appliquent à des augmentations de détail qui se justifient d'elles-mêmes et ne réclament aucun développement.

Suit le décret ainsi conçu :

Art. 1<sup>er</sup>. Le traitement des juges de paix est fixé à 1,800 fr., dans les communes où la population agglomérée est inférieure à 3,000 âmes.

Ce traitement est porté à 2,000 fr. : 1<sup>o</sup> Dans les villes chefs-lieux d'arrondissement, où ne siègent pas de tribunaux de première instance; 2<sup>o</sup> dans les villes ou communes qui ne sont pas chefs-lieux d'arrondissement, et dont la population agglomérée s'élève à 3,000 âmes et au-dessus.

Art. 2. Le traitement des greffiers de justices de paix est porté à 600 fr., dans les cantons où il est inférieur à cette somme.

Art. 3. Le traitement minimum des greffiers des tribunaux de police est pareillement fixé à 600 fr.

Art. 4. Le traitement des greffiers des tribunaux de commerce établis à Ajaccio, à Bastia et à l'île-Rousse, département de la Corse, est fixé à 800 fr.

Art. 5. Le traitement du bibliothécaire de la cour de cassation est fixé à 4,000 fr., et celui du second secrétaire du parquet à 3,600 fr.

Art. 6. Les traitements sus-désignés courront à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1859.

Art. 7. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires au présent décret.

Art. 8. Notre garde des sceaux, ministre secrétaire d'Etat au département de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Saint-Cloud, le 23 août 1858.

NAPOLÉON.

#### FAITS DIVERS.

Un journal de Londres publie quelques extraits d'une correspondance particulière du capitaine Mac-Clintock, qui est allé dans les mers du Nord à la recherche de nouvelles relatives à l'expédition de Franklin. Voici les plus intéressants passages de cette correspondance :

« A bord du yacht *Fox*, Holstemborg.

» (Lettre commencée le 3 mai, terminée le 7 du même mois.)

» Mon cher Collinson, notre croisière, jusqu'ici, a été courte et pénible, trop déplorablement courte en vérité; mais, grâce à Dieu, elle n'est pas terminée; c'est seulement à présent que commence l'œuvre véritable. Nous n'avons qu'à recommencer cette année la tentative qui a échoué l'année dernière. Notre marche s'est définitivement arrêtée à la baie Melville, le 18 août; depuis cette époque jusqu'au 25 avril, nous sommes restés emprisonnés dans une masse de glaces et dérivant vers le sud avec elle. Pendant ce temps, nous avons dérivé de 75° 1/2 N. à 63° 1/2 N., c'est-à-dire de 1,194 milles géographiques. Vous devez comprendre quelle déception et quelle inquiétude m'a causées ce malheur. Notre destinée est restée incertaine pendant un mois tout entier dans la baie de Melville. La saison ressemblait tout-à-fait à celle de 1848, quand je m'y trouvais avec sir J. Ross; la baie tout entière était remplie d'une glace mince, et il n'y avait pas d'îles de glace.

» Une longue série de vents du sud avait rapproché si étroitement les glaces qu'elles ne se sont plus ouvertes. Toujours est-il que j'avais le précédent du *North-Star* qui me faisait espérer qu'un courant nous pousserait dans les eaux du nord, et je crois que nous aurions pu le faire assez à temps pour profiter de la saison. Nous avons dérivé jusqu'à 24 milles du cap York; et, ensuite, au loin dans l'ouest, avant de commencer à faire route dans le sud. Nous sommes en très-bon état, mais nous manquons de quelques bras; j'ai le chagrin d'ajouter que R. Scott est mort le 4 décembre.

» Notre santé est excellente, et le navire n'a éprouvé aucune avarie; il fait un peu d'eau, et nous avons dû pomper trois fois par semaine, pendant tout l'hiver.

» Il reste 40 tonneaux de charbon à bord, et nous en prendrons davantage encore au cap Waigat. Quant aux provisions, celles que nous avons sont d'excellente qualité; nous avons de la viande salée pour dix-sept mois, etc. Vous voyez, d'après cela, que nous sommes bien approvisionnés et que nous pouvons facilement passer un troisième hiver à l'île Beechey.

» Quant à mes projets futurs, je ne vois aucun motif de me départir de mon plan primitif. Si je puis pénétrer de bonne heure dans les eaux de l'ouest, j'interrogerai avec soin les naturels de la baie de l'Étang, de manière à distinguer ce qui a rapport à l'histoire des navires abandonnés de Belcher, de ce qu'ils peuvent savoir concernant les navires de Franklin.

» *Disco*, 24 mai. — Pendant le commencement de la saison, je serai au milieu des baleiniers, suivant à loisir leurs mouvements; mais s'ils n'allaient pas au nord autant que je le voudrais, je verrai si je dois persévérer ou retourner au sud avec eux et chercher un passage au sud. Je compte partir demain matin.

» Signé, F.-L.-M. CLINTOCK. »

— On lit dans *le Pays* :

« Une lettre particulière de Londres du 23, nous apprend que le gouvernement vient de décider l'envoi d'un corps de troupes de 6,000 hommes, destiné à compléter les renforts demandés par le général commandant en chef l'armée indo-britannique. Au moyen de ces troupes, des renforts déjà envoyés et qui sont en route, et des restes du corps d'armée qui a fait la guerre de l'Onde, le général Campbell pourra, au commencement de la campagne prochaine, mettre en ligne une force de 30,000 combattants. L'Angleterre a fait pour l'envoi des dernières troupes des efforts qu'elle pourrait difficilement renouveler.

» La campagne d'automne commencera au mois d'octobre prochain. Elle aura une action décisive pour la domination anglaise. On ignorait entièrement les plans du général Campbell; mais d'après l'attitude que conserve la révolte, il aura de grandes difficultés à surmonter.

» La Compagnie des Indes vient de fréter six grands transports à vapeur pour les nouvelles troupes dont l'envoi a été décidé, et elle a fait savoir dans la Cité qu'elle aurait besoin, vers le milieu du mois prochain, d'un nombre plus considérable encore de bâtiments pour le même service.

» Toutes les troupes prendront désormais la voie

de l'Égypte, plus avantageuse et moins longue que celle du Cap, et on a appris en Angleterre que le dernier tronçon du chemin de fer serait inauguré jusqu'à Suez le 10 septembre prochain. Cette grande voie de communication sera ainsi entièrement terminée.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

La situation qu'une sécheresse prolongée a faite à notre agriculture est désastreuse; la récolte des céréales, favorisée partout par le beau temps, n'est pas encore battue complètement, et il est impossible de déterminer avec précision le rendement et la qualité qui présentent d'ailleurs d'énormes différences d'une région à une autre. Ce qui est, dès-à-présent certain, c'est que, cette année, la production de la France, prise dans son ensemble, est malheureusement de beaucoup inférieure à la moyenne. La rareté prolongée des fourrages, le dessèchement des prairies naturelles et artificielles, développent des effets dont la consommation publique ne tardera pas à se ressentir: les petits producteurs vendent à bas prix le bétail maigre; nulle part on ne fait d'élevés. Les bouchers profitent seuls de ce bon marché engendré par la misère du cultivateur; ils font payer au public la viande aux prix ordinaires, en attendant une prochaine hausse. Si cet état de choses se prolonge, l'aliment le plus précieux atteindra un taux exorbitant dans un temps qui n'est pas éloigné. — Par une sorte de compensation au déficit de la nourriture azotée, les fruits sont, dans la presque totalité de la France, d'une qualité et d'une abondance extrêmes; les vignes donnent l'espérance d'une récolte qui devra être longtemps mémorable, si les dispositions météorologiques ne changent pas d'ici à quelques semaines. L'oïdium a cédé presque complètement au soufrage, qui, en peu d'années, a triomphé de la routine et des préjugés.

— Les journaux de Londres contiennent plusieurs dépêches télégraphiques de Terre-Neuve, et une autre dépêche envoyée de New-York, le 25 août, à minuit 53 minutes.

On mande de Terre-Neuve, le 25 août au matin, que le *Persia* a pris les passagers et les malles de l'*Europa*; qu'il y a partout aux Etats-Unis de grandes réjouissances, à l'occasion du succès du câble transatlantique: feux d'artifice, feux de joie, discours, bals, etc. Cette dépêche ajoute: « Envoyez-nous des nouvelles pour Terre-Neuve; ici, on est fou de nouvelles. »

L'*Express* a reçu la dépêche suivante, datée de Valentia (Irlande), mercredi, une heure du matin :

» Le câble fonctionne maintenant à merveille: nous conversons librement avec Terre-Neuve; les signaux pour l'aller et le retour sont parfaits. On vient de recevoir de New-York la dépêche suivante :

« New-York, 25 août, minuit 53 minutes. — Le *Persia* a embarqué les passagers et les malles de l'*Europa*. »

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

L'incendie de Distré a donné lieu à quelques constatations que nous voyons se renouveler presque à chaque sinistre. Dans la précipitation et l'empressement que l'on apporte à organiser les secours, on

l'autre côté, à quelques pas d'elle, et lui dit avec bienveillance :

— Oui, va, va, mon enfant! le Grand-Génie te conduira.

L'accent sympathique de sa voix la rassura, elle s'élança vers lui, et lui montrant la devineresse :

— J'ai peur! j'ai peur! dit-elle.

Il lui prit la main et la conduisit jusqu'à la porte de sa case.

— Qui faut-il que je remercie? demanda-t-elle avant de le quitter, car je ne te connais pas.

— Tu ne me dois pas de remerciements, fiancée d'Ollir.

— Mais qui es-tu enfin? Ton nom, que je me rappelle celui qui m'a protégée?

— Eh bien! pense au Pêcheur Noir, et rends Ollir heureux.

Il était déjà loin que la surprise durait encore.

A sept jours de là, un grand mouvement avait lieu sur la place du village. La tribu était réunie pour célébrer la fête des unions. Sur une terrasse, couvertes de tous leurs ornements, enveloppées de pagnes épais et de peaux (4) d'animaux sauvages, étaient exposées les jeu-

(4) Nous croyons presque inutile de dire que ces détails ne sont pas imaginaires, et que nous les empruntons aux auteurs qui les premiers ont fait l'histoire des mœurs de ces peuplades.

nes filles, dont les principaux membres de la tribu faisaient hommage au roi. La sueur ruisselait sur leur visage, mais trop peu encore au gré de leurs parents, car c'était habituellement celle qui transpirait le plus abondamment que le roi choisissait, lorsqu'un motif particulier ne l'engageait pas à transgresser cette coutume.

Cette fois la cérémonie était privée de son caractère habituel de bruit et de joyeux ébats; les instruments ne faisaient point retentir leurs sons bizarres, digne accompagnement de danses haletantes, échevelées; les hymnes guerriers n'étaient chantés par aucune bouche; le roi, assis sur un amas de mousses et de feuilles, devant lequel le sol était jonché de fleurs odorantes, restait sombre et inécontent au milieu de ses chefs; — car une jeune fille manquait sur la terrasse; une famille dans la foule, un guerrier près de lui.

La nuit précédente, le chasseur et son amante avaient pris la fuite. Ollir, porteur de ses armes, qui étaient son trésor et sa fortune, s'était approché de sa case, il avait fait entendre un signal insaisissable pour quiconque ne l'attendait pas; sa fiancée s'était levée sans bruit, et s'était trouvée à ses côtés.

Ils se dirigèrent vers la vallée où nous avons suivi déjà le chasseur. En passant au pied de la fontaine, Laïka poussa un cri et arrêta son compagnon en le saisissant par le bras.

Sous leur pas, leur barrant le passage, au pied d'un

buisson, était un serpent dont les yeux étincelaient dans l'obscurité.

— C'est le serpent de la devineresse!

— Maudit soit-il et celle qui l'éleva! répondit le chasseur.

— Ami, j'ai peur.

— Peur, quand mon bras te soutient! Suis-moi!

Il firent un léger circuit. Le serpent se dressa derrière eux en sifflant.

— La vieille fait des menaces et son serpent siffle, voilà tout, dit Ollir, mais les gens braves et forts agissent.

— Je t'ai suivi, sans te demander où nous allions, ami; maintenant veux-tu me l'apprendre?

— Nous fuyons les méchants. Partout ailleurs ne serons-nous pas mieux que près d'eux? — Si Laïka a confiance en moi, elle doit s'attacher à me suivre, sans inquiétude, sans questions.

Elle ne répliqua pas et marcha derrière lui, car ils avaient atteint les parages difficiles que nous avons décrits; ils étaient dans la savane du lac.

Laïka, dressée à ces marches difficiles, imitait tous les mouvements de son guide; sa main écartait les mêmes branches et les mêmes roseaux, son pied se posait dans la trace qu'avait imprimée le sien dans le marécage. Une fois, une branche trop brusquement lâchée vint lui frapper le front si rudement que le sang jaillit, elle ne pro-

oublie trop ce que l'on doit aux hommes qui, de bon gré, viennent prêter leur concours. La consigne que l'on donne de ne laisser sortir personne du rang des travailleurs et que la sentinelle est obligée d'exécuter, est par fois trop sévère. Quand on est maître du feu, qu'il n'y a plus de danger à craindre, ou encore quand des travailleurs sont, par un motif ou par l'autre, obligés de quitter le lieu du sinistre, il est regrettable de voir *bourrauder* d'honnêtes et généreux citoyens. Cette façon de faire, qui est loin d'inspirer le respect, ne peut qu'éloigner du foyer des incendies ceux qu'on y rencontre tous les jours.

Dans ce même sinistre, où chacun a rivalisé de zèle, deux hommes ont été blessés. Le nommé Létivan, couvreur, de la commune du Coudray, et un autre dont nous ignorons le nom; ce dernier a reçu une contusion à la tête. Quant au sieur Létivan, il est tombé du pignon de la maison incendiée. Son état, nous dit-on, n'inspire pas de sérieuses inquiétudes.

Dans notre dernier numéro, nous avons indiqué M. Camille Dureau comme ayant remporté le prix de dessin (Académie) à la distribution des prix de l'École municipale des Beaux-Arts à Angers. C'est M. Camille DUVEAU qu'il faut lire.

On nous écrit de la commune de Martigné-Briand qu'une fête touchante y a eu lieu le 17 août dernier. Tous les vieux soldats de la commune de Martigné-Briand et des communes voisines, porteurs de la médaille de St<sup>e</sup> Hélène, ont assisté à une messe solennelle célébrée à leur intention, par M. le curé de Martigné, assisté de plusieurs de ses confrères. Pendant la messe un sermon a été prononcé par un R. P. de la Compagnie de Jésus, et l'on nous dit que ce sermon a vivement touché l'auditoire. Après la messe tous ces braves gens se sont réunis dans l'une des salles du vieux château de Martigné ayant avec eux M. le Maire de la commune et MM. les Curés. Là ils trouvèrent un excellent dîner servi aux frais des médaillés de St<sup>e</sup> Hélène. La plus grande cordialité et une gaieté du meilleur aloi ont présidé à ce repas qui s'est terminé comme doivent se terminer tous festins que se donnent de vieux braves, desserviteurs de la patrie par des chansons qui rappelaient les campagnes glorieuses et les hauts faits de leur jeunesse. (Union de l'Ouest.)

On nous de Beaufort au Journal de Maine-et-Loire : Pendant la nuit du 23 au 24 courant, vers une heure du matin, un nommé C..., braconnier, de la commune de Brion, est venu frapper à la porte du garde particulier H..., lequel habite un endroit isolé, lui disant que c'était un ami qui voulait lui parler, etc. A peine ce dernier eut-il ouvert sa porte que le nommé C... tirait sur lui un coup de fusil qui, fort heureusement ne l'atteignit pas. Le sieur H... qui s'était précautionné de son fusil avant d'ouvrir la porte, riposta aussitôt. Le coup, composé de petit plomb, fit de nombreuses blessures à l'assassin; toutefois, elles ne paraissent pas avoir de gravité sérieuse. On dit que le braconnier C... a été condamné, la veille de sa tentative, pour délits de chasse, et que c'était pour se venger du garde

féra pas une seule plainte et se contenta de l'essuyer de temps en temps avec sa main.

Avant de prendre le sentier de la cabane, Ollir s'arrêta, se glissa en avant pour regarder à travers les joncs, et, satisfait sans doute de son observation, il se tourna vers sa compagne :

— Nous sommes arrivés, dit-il.

Elle était épuisée de fatigue.

Le toit de la case était fermé, aucune lumière ne traversait les joints de la porte. C'était le signal indiquant aux fugitifs qu'ils pouvaient y frapper sans crainte. Ils en étaient à plusieurs pas encore qu'elle s'ouvrit. L'oreille exercée du pêcheur les avait devinés.

— Ulli, le bon esprit, vous a-t-il conduits sans danger ? demanda-t-il.

— Nous avons rencontré le serpent de la devineresse qui a sifflé contre nous, répondit le chasseur.

— Quand le serpent est quelque part, la matresse n'est pas loin; mais entrez, mes enfants, notre courage et notre prudence seront plus forts que sa méchanceté.

Ils allumèrent des brins de bois résineux, et le pêcheur s'étant assis près d'Ollir, regarda Laika qui demeurait debout, tremblante, interdite.

— Ta fiancée est belle comme la fleur de la giroflée rouge; tu as raison de cacher ce trésor. — Et se tournant vers elle, il lui désigna des poissons attachés dans un lien flexible, semblable à de l'osier et suspendu à un

H..., qu'il savait être l'un de ceux qui l'avaient fait prendre, qu'il s'était déterminé à le tuer.

MM. le juge d'instruction, le procureur impérial le capitaine de gendarmerie de Baugé se sont transportés sur les lieux où se trouvaient déjà MM. le juge de paix, le commissaire de police ainsi que la gendarmerie de Beaufort.

C... a été mis en état d'arrestation, mais provisoirement conduit à l'hôpital de Beaufort.

Encore une mort accidentelle à enregistrer ! Le samedi 21 de ce mois, Oger (François), cultivateur à la Cornouaille, revenait d'Angers avec sa charrette pleine de charée; lorsqu'après avoir traversé le bourg de Bécon, Oger voulut monter sur sa charrette sans prendre la précaution d'arrêter l'attelage. Etant dans un état de surexcitation causé par la grande quantité de boissons alcooliques qu'il avait absorbées, le malheureux charretier perdit l'équilibre et tomba sous les roues de sa voiture.

Plusieurs personnes se trouvaient là par hasard, entr'autres le nommé Martin, messager à Candé; elles placèrent Oger sur sa voiture pour le conduire au Louroux-Béconnais, distant de sept kilomètres du théâtre de l'accident. On le descendit à l'auberge des *Trois-Marchands*, où M. le docteur Ollivier fut appelé en toute hâte. Il déclara que Oger était dans un état désespéré et qu'il n'y avait plus rien à faire. En effet, une demi-heure après, le malheureux rendait le dernier soupir. Puisse cet exemple corriger les imprudents conducteurs de voiture qui ont la fâcheuse habitude de s'enivrer. (Union de l'Ouest.)

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

*Théâtre de Saumur.* — M. Valmont, directeur privilégié.

Demain dimanche, une représentation DES BOHÉMIENS DE PARIS, drame populaire en 5 actes et 8 tableaux, du théâtre de l'Ambigu, par M. A. Dennery. Cette pièce jouée en 1846 au théâtre de l'Ambigu, et dont la vogue fut consacrée par 200 représentations consécutives, vient d'être reprise au théâtre de la Porte-Saint-Martin avec une immense succès.

Le spectacle commencera par les *Etrennes de Bigarreau*, chansonnette, par M. Nonguet.

#### DERNIÈRES NOUVELLES.

LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice ont retardé leur voyage à Biarritz par suite de l'existence d'une maladie épidémique dans cette localité. M. Corvisart, l'un des médecins de l'Empereur, est allé à Biarritz pour étudier le caractère de cette maladie. — Havas.

Berlin, le 26 août 1858.

Il paraît décidé qu'à l'expiration de ses pouvoirs actuels, le prince de Prusse sera nommé régent. Le gouvernement prussien a adressé une note du cabinet de Vienne, au sujet de l'occupation de Rastadt.

Le duc de Cobourg, la duchesse de Leuchtenberg et le prince Gortschakoff, gouverneur général de Pologne, sont arrivés à Berlin.

crochet le long du mur : voici le produit de ma pêche de ce jour, allons, belle fille de Samar, prépare le souper de celui qui doit être ton époux et de celui qui est presque ton père.

Ce qu'on lui demandait était le devoir de toute femme sauvage; elle s'empressa d'obéir.

Le repas terminé, ils s'étendirent tous les trois sur les joncailles et s'endormirent tranquilles, car leur hôte, avec l'ascendant qu'il prenait sur tous ceux qui l'approchaient, leur avait annoncé que le lendemain ils auraient peut-être besoin de leurs forces, mais qu'il répondait de leur salut.

Au lever du soleil, ils étaient debout.

— Qui êtes-vous, demanda timidement l'enfant au vieillard, vous qui donnez si généreusement l'hospitalité aux proscrits ?

— Ne m'as-tu jamais vu, ma fille ?

— C'est vous qui m'avez protégée déjà contre la sorcière, dit-elle en reconnaissant ce son de voix.

— C'est moi.

— Vous êtes donc le bon génie de mon fiancé ?

— C'est mon devoir de défendre et de secourir lui et tout ce qu'il aime.

— Dites-moi votre nom ?

— Il te ferait peur, enfant; ne le demande pas.

— Non, répondit-elle, ne pouvant plus douter de l'idée qui lui était venue, non; je vois qu'Ollir avait

Le gouvernement a décidé d'ériger à ses frais un monument à M. de Stein. — Havas.

#### ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 juillet.

NAISSANCES. — 16, Louise Drouin, Porte-de-Fenet; — 17, Clarisse Riobé, rue de la Visitation; — 19, Victorine-Gabrielle Michelet, rue Beaurepaire; — Anne-Clémentine Esnault, rue du Roi-René; — Marguerite Bichon, Porte-du-Bourg; — 20, Emile Izaac, de passage en cette ville; — 23, Hippolyte Hérisson, rue Beaurepaire; — 24, Théodore Lair, rue de Fenet; — 26, Louis-Auguste Bironneau, rue Dacier; — Ernest-Alphonse Roux, rue du Portail-Louis; — 27, Auguste-Honoré Chasles, place de la Bilange; — 28, Louise Montaudon, place des Recollets; — Eugénie Mercier, Basse-Ile; — 30, Charles Maillé, rue de Fenet.

MARIAGES. — 19, Joseph-René Tresson, ouvrier cordier, a épousé Lucie-Anne Hublot, couturière, tous deux de Saumur; — 22, Guillaume Delalande, entrepreneur de travaux publics, a épousé Eugénie Meunier, sans profession, tous deux de Saumur; — 24, Edouard-Wilfrid De-launay, fondeur-mouleur, a épousé Joséphine Métivier, lingère, tous deux de Saumur; — 26, Louis Letourneau, cultivateur, a épousé Jeanne Fremon, cultivatrice, tous deux de Saumur; — Armand Charbonneau, cordonnier, a épousé Louise Gautier, sans profession, tous deux de Saumur; — Henri Chartons, domestique, de Saumur, a épousé Madeleine-Louise Aubeuf, domestique, de Distré; — 31, Augustin Bonetean, cordonnier, a épousé Félicité Sigogne, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Etienne-Maximilien Ruesche, 4 ans, rue de Bordeaux; — 18, Jules Rousseau, 2 ans, Porte-du-Bourg; — 20, Louis Mignon, propriétaire, 75 ans, au Petit-Puy; — Anne Ancome, 4 ans, à l'Hôpital; — 22, Tessier, mort-né, rue de Fenet; — 27, Baptiste Taveau, 5 ans, rue de la Visitation; — Marie Courand, journalière, 77 ans, veuve Delanoue, à l'Hôpital; — Paris, mort-né, rue de la Visitation; — 28, Alexis Godard, 7 ans, rue de la Visitation; — 29, Pierre Mignon, 2 ans, rue de Fenet; — Eugène Bichon, 28 ans, célibataire, place de l'Arche-Dorée; — 30, Jules Volan, 5 ans, rue Royale; — 31, Théaldé Rabeau, 58 ans, femme Barré, à la Crbix-Verte.

INSTRUCTION SPÉCIALE. *Ecole préparatoire à la Marine, dirigée par M. Lortol, 49, rue d'Enfer, à Paris.* Cet établissement a fait admettre, depuis sa fondation, plus de trois cents élèves à l'École navale de Brest. Les élèves y sont reçus dès l'âge de 12 ans. La rentrée des classes aura lieu le lundi 4 octobre prochain. (333)

#### BOURSE DU 26 AOUT.

3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 70 20.

4 1/2 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 97 55

#### BOURSE DU 27 AOUT.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 70 00

4 1/2 p. 0/0 baisse 23 cent. — Fermé à 97 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

raison, le Pêcheur Noir est bon, ceux qui disent du mal de lui sont des méchants.

Le vieillard parut ravi de cet aveu; il fut aisé de voir que désormais ce ne serait plus seulement par amour pour Ollir, mais à cause d'elle-même qu'il la servirait.

— Resterons-nous ici ? demanda-t-elle à son fiancé; le calme y est grand; la solitude complète. Nos ennemis ne pourraient nous y trouver.

Le chasseur interrogea du regard le vieillard.

— Vous avez rencontré sur votre chemin le serpent de Moré... cette retraite ne sera pas pour vous aussi sûre que je l'espérais. Elle n'oserait elle-même venir jusqu'ici, mais elle peut indiquer la route au roi.

— Que faut-il faire ?

— Attendre et se défier.

Ce qu'il disait n'était que trop vrai. Le roi en rentrant dans sa case, après la cérémonie des unions, avait trouvé Moré accroupie sur ses talons au coin de sa porte.

— Je veux être seule avec toi, lui avait-elle dit, et elle avait été obéie.

— Ton front est bien chargé de nuages, roi Yvick... il manque une femme à ta maison!

— Sais-tu qui me l'a prise ?

— Faïki, le fils de ton chef favori, te dirait bien, lui, le nom du ravisseur de sa sœur.

(La suite au prochain numéro.)

## A VENDRE

En totalité ou par parties,  
*La jolie Propriété de la Bienboire*,  
Sise commune de Souzay.  
1<sup>re</sup> Qualité de VIN des Coteaux.  
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## A VENDRE

Un CHIEN COUCHANT dressé.  
S'adresser à M. PRAX, au Pont-Fou-  
chard. (426)

## MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,  
Dans une situation admirable, sur  
les bords de la Loire, rive droite, en  
face de Saumur.

## A VENDRE,

On a louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire  
à Saumur; BISSON, propriétaire à  
Saumur, et TAMONOT, à la maison.

## PARC DE VERRYE.

## VENTE DE COUPES DE BOIS.

Le samedi 11 septembre 1858, à  
l'heure de midi, il sera procédé, en  
l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saum-  
ur, à la vente de la coupe de bois du  
Portau, dans le Parc de Verrye, con-  
tenant 6 à 7 hectares, et joignant au  
nord la coupe de 1857. (417)

## A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois),  
sise rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 3.  
S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

## CHEZ VICTOR DALMONT, ÉDITEUR,

Précédemment Carilian-Gouery et V<sup>o</sup> Dalmont,  
LIBRAIRE DES CORPS IMPÉRIAUX DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES,  
Quai des Augustins, 49, à Paris.

LES

# INONDATIONS

EN FRANCE

DEPUIS LE VI<sup>e</sup> SIÈCLE JUSQU'À NOS JOURS.

## RECHERCHES ET DOCUMENTS

CONTENANT :

Les Relations contemporaines, les Actes administratifs, les Pièces officielles, etc., de  
toutes les époques; avec détails historiques sur les quais, ponts, digues, chaussées,  
levées, etc.; suivis de Tableaux synoptiques par bassin, de l'hydrographie  
générale de la France; et d'un Index bibliographique des ouvrages anciens  
et modernes traitant de la matière;

PUBLIÉS, ANNOTÉS ET MIS EN ORDRE POUR SERVIR AUX ÉTUDES HISTORIQUES, STATISTIQUES,  
SCIENTIFIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES DES INONDATIONS,

Par M. MAURICE CHAMPION.

3 forts volumes in-8. — Paris, 1858. — Prix: 15 francs.

(Le tome 1<sup>er</sup> est en vente, le tome 2 paraîtra prochainement.)

UN AN,

Huit francs.

Religion. — Famille.

LE MOINS CHER, sans contredit, de tous les  
journaux politiques illustrés, C'EST L'AMI DU PEU-  
PLE.

L'AMI DU PEUPLE compte 10 ANNÉES d'existence;  
son succès grandit tous les jours, et il a réalisé, de-  
puis le cinq mars 1858, d'importantes améliora-  
tions.

Il ne donne pas moins de VINGT-HUIT colonnes de  
texte, toutes les semaines, et chaque numéro con-  
tient DES GRAVURES, accompagnées de notices. L'ad-  
ministration de l'Ami du Peuple ne négligera rien  
pour arriver à multiplier le nombre des gravures  
dans le journal, et les portraits de tous les contem-  
porains célèbres passeront successivement sous les  
yeux du lecteur.

La rédaction de l'Ami du Peuple embrasse toutes

## A LOUER

Pour Noël prochain 1858, ou pour la  
Saint-Jean-Baptiste 1859,

## UNE GRANDE MAISON.

Située à Saumur, rue Royale, n<sup>o</sup>  
29, servant depuis 25 ans au commerce  
d'épicerie, gros et demi-gros, occupée  
présentement par M. A. Sevin.

Le n<sup>o</sup> 25, même maison, composé  
d'un vaste magasin, ouvrant sur la rue  
Royale, salon derrière, cour, caves,  
écurie, premier et deuxième étage,  
grenier au-dessus.

S'adresser à M. A. PIERRE, rue  
Royale. (83)

## A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, com-  
mune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nan-  
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-  
reurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

## A VENDRE

Une CUVE, tirant de trente à  
trente-deux poinçons de vin rouge.  
S'adresser au bureau du journal.

On demande UN APPRENTI QUIN-  
CAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

## AUX FABRIQUES

DE FRANCE,

Rue Saint-Jean, 6 et 8, à Saumur,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, LAINAGES,  
ROUENNERIES, TOILES, ETC.

On DEMANDE un Apprenti.

## MAGASIN DE MEUBLES,

GLACES ET PENDULES,

Place du Petit-Thouars, à Saumur.

GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix  
fixe.

## 3 F. PHILOPODE. 3 F.

Cette composition nouvelle, inventée par ELIE MATHIEU, chimiste  
breveté, guérit les **CORS AUX PIEDS** en une minute, sans douleur  
et sans danger. — Il suffit d'envoyer pour 3 f. de timbres-poste ou un  
mandat à M. ELIE MATHIEU, chimiste à Lons-le-Saulnier (Jura), pour  
recevoir le PHILOPODE franco par le retour du courrier. (341)

# LE COURRIER DES FAMILLES

JOURNAL DE LA SANTÉ ET DES INTÉRÊTS DOMESTIQUES

TROISIÈME ANNÉE.

Paraissant le 1<sup>er</sup>, le 10 et le 20 de chaque mois en 8 pages in-4<sup>o</sup> à 3 colonnes.  
FORMANT LA PLUS UTILE ET LA PLUS INTÉRESSANTE DE TOUTES LES PUBLICATIONS.

Un an : France, 8 fr.; Étranger, 10 fr.

Bureaux : rue Baillet, 1, à Paris.

Adresser un mandat sur Paris, ou des timbres-poste à M. E. SIMONNET, Directeur.

Parmi les nombreux et intéressants articles publiés dans le COURRIER DES FA-  
MILLES, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1858, les lecteurs de cette feuille ont remarqué  
plus particulièrement les suivants :

Un feuilleton littéraire, en cours de publication, sur les CURIOSITÉS DE LA  
CHINE (journal d'un docteur anglais), par M. E. Sommereau. Cette variété, des  
plus piquantes et des plus curieuses, unit à l'exactitude historique du voyage  
l'intérêt pittoresque du roman.

Une instruction complète sur LA GRIPPE (n<sup>o</sup> 5); une autre sur la PETITE VÉ-  
ROLE (n<sup>o</sup> 16);

Une série d'articles sur l'HYGIÈNE DE LA SAISON, par le docteur Émile Bégin;  
sur les maladies de l'OREILLE et LA SURDITÉ, par le docteur Ed. Damiens;

Un travail en cours de publication sur LA CULTURE INDUSTRIELLE DU SORGHO;  
Et enfin, divers articles fort utiles sur l'économie domestique; recettes, for-  
mules, etc.

A dater du 1<sup>er</sup> mai, le COURRIER DES FAMILLES comprend un JOURNAL DES  
EAUX, où l'on trouve des renseignements de toute nature sur les eaux minérales  
et les bains de mer de l'Europe, avec l'indication des maladies pour lesquelles on  
les prescrit avec le plus de succès, ainsi que l'itinéraire et les dépenses du  
voyage, frais de séjour, plaisirs et distractions que l'on trouve dans la localité,  
etc.

« C'est ainsi que le COURRIER DES FAMILLES, dit la Patrie, embrasse tout ce  
qui peut le mieux répondre aux intérêts les plus chers, savoir: dignité morale,  
bien-être domestique, joies innocentes et pures. »

5<sup>e</sup> ANNÉE. — UN AN : 8 FRANCS.

PHILOPODE.

## ANNUAIRE DES FAMILLES OU ALMANACH DE PARIS

GUIDE PRATIQUE DES CONNAISSANCES INDISPENSABLES

Un beau volume de plus de 300 pages, format Charpentier, papier glacé et satiné.  
5<sup>e</sup> ÉDITION, 1858.

Cet ouvrage, éminemment utile à tout le monde, est remis gratis à tous les abonnés  
du COURRIER DES FAMILLES.

En ajoutant 60 centimes au prix de l'abonnement, on reçoit l'ANNUAIRE franco.

Ce livre SEUL vaut le prix de l'abonnement.

Toutes personnes qui prend trois abonnements a droit à un 4<sup>e</sup> abonnement gratis.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

# L'AMI DU PEUPLE

JOURNAL DU DIMANCHE.

les questions intéressantes du moment. Il publie  
chaque semaine : 1<sup>o</sup> une Revue générale de la se-  
maine; 2<sup>o</sup> les Actes officiels, extraits du Moniteur  
universel; 3<sup>o</sup> une Chronique générale, comprenant les  
faits, les bruits, les anecdotes, en un mot tous les  
détails curieux et piquants de la politique quoti-  
dienne; 4<sup>o</sup> une Chronique départementale; 5<sup>o</sup> des  
Variétés d'un haut intérêt; 6<sup>o</sup> un Feuilleton choisi  
avec soin, et où la religion et la morale sont tou-  
jours respectées; 7<sup>o</sup> un Bulletin commercial qui  
tient le lecteur au courant des prix du grain, des  
bestiaux, du vin, des huiles, etc., etc. L'Ami du  
Peuple publie en outre des articles sur l'agriculture  
et beaucoup d'autres sujets qu'il serait trop long d'é-  
numérer ici.

Les abonnés de l'Ami du Peuple reçoivent toutes

SIX MOIS,

Quatre francs.

Travail. — Propriété.

les semaines leur numéro le dimanche matin au plus  
tard.

Avec l'Ami du Peuple le lecteur qui n'a de loisirs  
que le dimanche est aussi bien au courant des faits  
et des événements du jour que s'il lisait tous les  
journaux.

Répétons enfin, en terminant, qu'il n'existe pas  
en France UNE SEULE FEUILLE politique hebdoma-  
daire et donnant de plus des gravures chaque se-  
maine, à AUSSI BON MARCHÉ que l'Ami du Peuple.

Pour s'abonner il suffit d'envoyer un bon de poste  
de huit francs pour un an, ou de quatre francs pour  
six mois, à l'adresse de M. le directeur de l'Ami du  
Peuple, rue Saint-Laud, 9, à Angers (Maine-et-  
Loire).